

Tarifs des locations des salles de Val Terbi (locations « uniques », usages divers)

CENTRE COMMUNAL VICQUES	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location salle, sans cuisine, avec foyer	500	800
2 Location salle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine, avec foyer	250	400
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location foyer seul	100	160
Location cuisine (liée à 1, 2 ou 3)	100	160
Salle multi-usages (rez) ou société II (petite en haut)*	40	60
Salle « musique »*	60	90
Salle sociétés I (grande à l'étage)*	80	120

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

HALLE DE MONTSEVELIER (60% du tarif de Vicques)	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location halle, sans cuisine, avec foyer	300	480
2 Location halle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine, avec foyer	150	240
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location foyer seul	60	100
Location cuisine (liée à 1, 2 ou 3)	100	160
Salles diverses dans bâtiment (couture, fanfare, ...)*	40	60

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

HALLE DE VERMES + LOCAUX VERMES	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location halle, sans cuisine	100	160
2 Location halle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine	50	80
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location cuisine (liée à 1 et/ou 2)	20	30
Salles diverses (cuisine scolaire, salle de classe, ...)*	30	50

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

HALLE DE CORBAN + LOCAUX CORBAN	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
1 Location halle, sans cuisine	100	160
2 Location halle sans but lucratif ¹ et entrée gratuite, sans cuisine	50	80
¹ Tarif réservé aux sociétés villageoises, coll. publiques et associations sans but lucratif		
3 Location cuisine (liée à 1 et/ou 2)	20	30
Salles diverses (salle de classe, ...) *	30	50
Salle « Sociétés » (salle bleue) *	50	80

*Utilisation occasionnelle par les sociétés et collectivités publiques : gratuité (maximum 8 fois par année)

Tarifs des locations « répétitions » *

Salle communale, Centre communal de Vicques	100
Halle de Montsevelier	60
Halle de Vermes	20
Halle de Corban	20

* Tarifs appliqués uniquement en amont d'une location ferme

Les tarifs sont valables pour le 1^{er} jour de location. Un rabais de 50 % est appliqué aux jours consécutifs pour une location de même type.

Si une société n'a pas son siège à Val Terbi, le tarif société externe est toujours applicable.

Les tarifs ci-dessus ne sont pas négociables.

Tarifs des locations des salles de Val Terbi (locations « uniques », pour la pratique d'un sport)

HALLE DE GYMNASTIQUE DE MONTSEVELIER OU VICQUES Usage pour la pratique sportive exclusivement	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
Location halle, par jour	100	160
Location halle, par demi-journée	60	100
Location halle pour 2 heures et/ou 1 match	30	50

Les tarifs ci-dessus sont aussi applicables aux sociétés locales pour des périodes de réservation inférieures à 8 fois consécutives

HALLE DE GYMNASTIQUE DE VERMES OU CORBAN Usage pour la pratique sportive exclusivement (70 % autres tarifs)	Sociétés locales + habitants	Sociétés externes
Location halle, par jour	70	110
Location halle, par demi-journée	40	60
Location halle pour 2 heures et/ou 1 match	20	30

Les tarifs ci-dessus sont aussi applicables aux sociétés locales pour des périodes de réservation inférieures à 8 fois consécutives

Les tarifs sont valables pour le 1^{er} jour de location. Un rabais de 50 % est appliqué aux jours consécutifs pour une location de même type.

Priorité est donnée aux sociétés dont le siège est situé sur la commune de Val Terbi.

Les tarifs ci-dessus ne sont pas négociables.

Ces tarifs entrent en vigueur le 1.1.2019. Le Conseil communal est compétent pour leur modification.

Dispositions transitoires : les contrats signés avant le 1^{er} janvier 2019 pour la location de locaux communaux à Corban ne seront pas modifiés.

Vicques, le 4 décembre 2018



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Comte
Secrétaire